



Association pour Salin Commune

Anciennement association STOP - Salin Traditions Ouvertures Projets
10 rue du Bois – 13129 Salin de Giraud – salin.commune@orange.fr
www.pour-salin-commune.com

Salin de Giraud le 13 août 2009

Nos Réf. : 09-031

Objet : en réaction à la rallonge budgétaire attribuée pour la construction du nouveau bac B5 et des deux nouvelles cales d'accostage à Barcarin.

Lettre ouverte à Messieurs

Jean Noël Guerini – Président du Conseil Général des BdR – Sénateur des BdR
Michel Vauzelle – Président du Conseil Régional PACA – Député d'Arles

Messieurs,

Notre association se trouve totalement abasourdie et scandalisée suite à la lecture de la délibération CG13 n°181 du 24 juillet 2009 concernant la **rallonge budgétaire exceptionnelle de 7,1 millions d'euros** que vous avez accordée à titre de faveur au Conseiller Général Hervé Schiavetti, Président du Syndicat mixte des traversées du delta du Rhône (SMTDR), somme destinée à la construction du nouveau bac BARCARIN5 (B5) et de ses deux nouvelles cales d'accostage.

C'est donc une facture pharaonique de presque 22 millions d'euros qui sera payée par les contribuables pour satisfaire la folie inexplicable d'Hervé Schiavetti de renouveler un bac à Barcarin à tout prix (c'est bien le mot), **plus cher en définitive que la construction du pont de desserte locale que les Saliniers réclament depuis plus d'un siècle**, et vous ne pourrez pas reprocher à notre association de ne pas vous avoir alerté depuis plus de 6 ans sur l'absurdité économique, sociale et environnementale de ce projet !

	Département BdR	Région PACA	Total
Subvention pour construction nouveau bac BARCARIN5 (novembre 2006)	5 239 391 €	1 889 032 €	7 128 423 €
Subvention pour construction 2 nouvelles cales d'accostages (janvier 2008)	5 241 226 €	1 889 694 €	7 130 920 €
Subvention exceptionnelle pour dépassement de budget (juillet 2009)	5 240 309 €	1 889 363 €	7 129 672 €

Coût Total 21 389 015 €

Souvenez-vous que le projet B5 vous a été présenté par Hervé Schiavetti en avril 2003 avec un investissement prévisionnel de 5,3 millions d'euros. Il vous a bien roulés dans la farine car à ce jour **la facture a bien évidemment gonflé de 300%** et nous vous prédisons sans trop de risques que la danse n'est pas finie ! Il mène donc son projet sans limite de budget, en piochant à volonté dans les impôts locaux du département des BdR et de la région PACA, impôts que vous augmentez chaque année ! De pareils dirigeants auraient été promptement virés dans une entreprise normale : c'est lamentable...

Un nouveau bac, c'est la garantie que l'argent coulera à flots pendant encore 20 ou 30 ans... Enormément d'argent et beaucoup de dérive financière au SMTDR, c'est un excellent terreau pour les dérapages passés et futurs : la Cour des comptes s'y intéressera certainement un de ces jours ...

La consommation de gasoil est de 1200 litres/jour avec le petit bac (B3) et de 1500 litres/jour pour le grand bac (B4), et le nouveau bac (B5) aggravera à ces chiffres. **Avec une consommation proche de 1 million de litres de gasoil par an**, les bacs de Barcarin sont, et de très loin, les plus grands consommateurs-pollueurs de tout le territoire du Parc Naturel Régional de Camargue, émetteurs de plusieurs **milliers de tonnes de CO₂** chaque année dans l'atmosphère. Les **biocarburants** envisagés pour faire fonctionner les bacs sont l'exemple parfait de la fausse bonne solution, **bien pires que le mal qu'ils essayent de guérir.** Le Grenelle de l'environnement a mis en évidence l'urgente nécessité de réduire au niveau mondial, comme au niveau local, d'une part la consommation injustifiée d'énergie fossile (en partie grâce à la modération énergétique), ainsi que l'urgence d'une dé-carbonisation des moyens de transport, les **collectivités publiques ont été enjointes à tenir un rôle d'exemplarité** en ce domaine.

Le projet de charte du Parc de Camargue fait d'ailleurs plusieurs fois mention de ces objectifs pour notre territoire.

Nous savons qu'avec un B5 aussi cher à construire et à faire fonctionner, le nombre de traversées à l'heure sera grandement réduit pour pouvoir faire des économies sur le budget de fonctionnement, **notamment par des réductions de personnel**. Les temps d'attente vont augmenter à nouveau devant le feu rouge du bac et exaspérer encore plus les Saliniers tout au long de l'année dans leur vie quotidienne. **Cela accélérera la désertification et la mort de Salin de Giraud, unique village de la façade Méditerranéenne à perdre des habitants ! N'est ce pas là un des buts recherchés par les élus d'Arles pour arriver à résoudre par le vide la revendication incessante de SALIN COMMUNE ?**

Malgré ces chiffres faramineux, la traversée n'est assurée que 21h/24 car les bacs n'assument pas la continuité territoriale de 2h à 5h du matin : les usagers doivent donc soit attendre pendant 3 heures, soit faire le tour pour franchir le premier pont à Arles (une belle promenade nocturne de 80 Km aller-retour). **L'égalité de traitement des citoyens en Camargue ne semble pas être votre premier souci car 8 ponts desservent déjà la Camargue entre Arles, St Gilles et les Stes Maries, et tout le monde trouve cela parfaitement normal ! Sauf les Saliniers ...**

Lors des prochaines périodes de fortes crues du Rhône, vu les énormes travaux de réfection des digues engagés en amont, la RD36 qui longe sur près de 40 Km le grand Rhône entre Salin de Giraud et Arles, sera probablement submergée par des sur-verses volontaires du fleuve sur la zone d'expansion de crue décrite par la charte du Parc de Camargue. Avec les bacs immobilisés et la RD36 coupée, Salin de Giraud sera alors totalement coupé du monde et accessible uniquement par hélicoptère pour traiter les seules urgences médicales ; une évacuation du village en cas de rupture franche de la digue du Rhône s'avérant pratiquement impossible. **Nous dénonçons cette volonté, à peine dissimulée, de détruire Salin de Giraud et de livrer son territoire aux (hum...) protecteurs de l'environnement !**

Le projet B5 va aussi augmenter la pollution du Rhône^(*). Bien que les deux cales existantes ne soient absolument pas frappées d'obsolescence comme le fait croire le SMTDR, **le projet de construction de deux nouvelles cales d'accostage** va demander des mois de travaux et nécessiter de draguer le lit du fleuve sur une surface prévisionnelle de 7 500 m² et un volume prévisionnel d'alluvions à déplacer de 15 500 m³ (on sait l'immense rigueur des prévisions du SMTDR). Le lit du fleuve va être copieusement remué et les alluvions contaminées aux PCB vont être entraînées vers l'embouchure et les plages. Il est clair que cette pollution va toucher les parcs à moules, les tellines – richesse des plages de Camargue – ainsi que le monde marin. La pollution va faire augmenter les risques sanitaires des bains de mer à proximité de l'embouchure du fleuve et entraîner des répercussions sur l'affluence touristique.

- *(*) Contamination aux PCB des œufs d'aigrettes dans le delta du Rhône, domaine de la Palissade – (Environmental Toxicology and Chemistry (2002) Vol. 21, N°3, Pp. 520-526 2002 SETAC PRESS)*
- *L'État a formellement interdit la consommation humaine de toutes les espèces de poissons pêchées dans le Rhône sur 300km du fleuve, de l'amont de Lyon à son embouchure en Camargue car le lit du Rhône contient des quantités de PCB jusqu'à 40 fois supérieures aux normes admises pour une consommation quotidienne par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les autorités sanitaires européennes et françaises.*
- *Pollution du Rhône aux PCB : le maire d'Arles dépose plainte contre X – La Provence – 20 septembre 2007*

Notre association s'est indignée en mars 2009 contre les résultats grotesques des analyses mandatées par le SMTDR qui font état de quantités de PCB et métaux lourds quasi-inexistantes à Barcarin. Les élus et dirigeants des bacs de Barcarin qui possèdent déjà une longue tradition de violation de la Loi^(*), considèrent probablement que les risques sur la santé publique d'un dragage pharaonique du fleuve sont insignifiants et ne doivent pas venir contrarier leurs plans.

() Les élus et dirigeants du SMTDR ont sciemment laissé naviguer les bacs de Barcarin lors des deux grandes crues de septembre et novembre 2002 (10 200 m³/s et 9 500 m³/s mesure à Beaucaire), alors qu'ils savaient parfaitement qu'ils étaient hors la loi et faisaient courir des risques vitaux aux usagers, et pire encore, qu'ils reprochent publiquement à notre association (encore de nos jours) de les avoir forcés indirectement à respecter la Loi.*

CO₂ + PCB → GUERINI, VAUZELLE, SCHIAVETTI : POLLUEURS

Monsieur Guerini, Monsieur Vauzelle, **à l'heure de la taxe carbone**, votre entêtement ruineux et totalement irrationnel à suivre la logique absurde du Conseiller Général Hervé Schiavetti, s'apparente donc soit à une naïveté d'oie blanche, soit à un machiavélisme détestable. L'avenir prouvera rapidement que votre financement de ce nouveau bac avec nos impôts (argent facile) fera de vous la risée des médias et de vos collègues élus nationaux et européens...

Vous ne serez pas éternellement aux affaires et vos successeurs revendiqueront dès leur prise de fonction un droit d'inventaire sur vos actions publiques. Lors des prochaines échéances, les électeurs soucieux de la préservation de l'environnement et du réchauffement climatique apprécieront à sa juste valeur la pertinence de votre soutien inconditionnel à ce projet imbécile, et les habitants de Salin de Giraud plébisciteront dans les urnes la façon dont vous condamnez à mort notre village, même si nous connaissons votre admirable capacité à nous culpabiliser pour notre ingratitude envers les bienfaiteurs que vous êtes...

Le péage du bac à 10€ aller-retour pour les non riverains, ce « MUR DE SALIN » qui tue les commerçants de Salin de Giraud et institutionnalise une véritable discrimination contre les Saliniers, ne semble pas non plus être votre souci, alors que dans le même temps vous maintenez la gratuité du bac du Sauvage aux Stes Maries de la Mer malgré la présence du pont de Sylvereal à quelques Km de ce bac.

Nous exigeons donc que Jean Marc Charrier, maire de Port St Louis, régularise enfin sa participation au financement du SMTDR, comme il s'y est engagé devant le Parc de Camargue, en échange des cartes d'abonnement dont les habitants de Port St Louis bénéficient depuis toujours, et que cette somme soit intégralement affectée à la diminution du péage qui sera symboliquement ramené à 1€ le passage, au lieu de 5€ aujourd'hui.

Nous regrettons profondément le mutisme du Parc de Camargue sur ce dossier^(*) comme sur tant d'autres concernant Salin de Giraud à cause d'un conflit d'intérêt flagrant avec le SMTDR (même Président). Cela décrédibilise totalement le Parc de Camargue et l'empêchera par la suite de tenir ses positions sur tous les autres sujets de préservation de l'environnement.

() De nombreux employés du Parc de Camargue et de la Palissade nous ont dit (sous réserve d'anonymat) qu'ils partageaient nos analyses sur le franchissement du Rhône à Barcarin, mais qu'ils ont interdiction absolue de faire le moindre commentaire.*

Le Tribunal Administratif de Marseille a annulé le 3 juillet 2009 l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du nouveau terminal méthanier de Fos-Cavaou, promu par GDF-Suez et Total, estimant que ce projet est néfaste pour l'environnement et économiquement injustifié dans le contexte actuel de crise économique. Depuis 6 ans vous n'avez accordé absolument aucune attention à nos actions associatives contre le projet néfaste du B5 : nous inspirant de cet exemple tout à fait d'actualité, l'association pour SALIN COMMUNE va porter un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille. **C'est donc la Justice qui vous fera à revenir à la raison** pour que vous affectiez l'argent public au développement durable par la construction d'un pont de desserte locale entre Salin de Giraud et Port St Louis du Rhône !

Soyez assurés Messieurs, que notre association usera de tous les moyens et de toutes les influences possibles pour préserver, dans le sens de nos réflexions, les intérêts du territoire et des habitants de Salin de Giraud. **Plus que jamais, nous revendiquons la création de la commune de Salin de Giraud qui permettra à de vrais élus locaux qui habitent sur place de prendre en main l'avenir du village.**

Dans l'attente de vos nouvelles. Cordialement,



Georges HERRERA
Président

Copie :

- Habitants de Salin de Giraud, d'Arles, de St Martin de Crau, de Port Saint Louis du Rhône, des Saintes Maries de la Mer, de Fos/Mer, de Port de Bouc, de Istres et de Martigues.
- M. Nicolas Sarkozy, Président de la République.
- M. François Fillon, Premier ministre.
- M. Philippe Seguin, Premier Président de la Cour des comptes.
- M. Xavier Bertrand (UMP), Mme Martine Aubry (PS), Mme Eva Joly (Europe écologie), M. François Bayrou (Modem)
- M. Jean Louis Borloo, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.
- M. Brice Hortefeux, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales.
- Mme Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie.
- M. Dominique Bussereau, secrétaire d'Etat chargé des Transports.
- M. Michel Sappin, Préfet de région PACA, Préfet des BdR.
- M. Jacques Simonnet, Sous-préfet d'Arles.
- M. Hervé Schiavetti, Maire d'Arles, Conseiller Général des BdR.
- M. Rolland Chassain, Maire des Stes Maries de la Mer, Conseiller Général des BdR.
- M. Jean Marc Charrier, Maire de Port St Louis du Rhône, Conseiller Général des BdR.
- Presse et médias nationaux et régionaux.